



RENDEZ-VOUS. En direct. Le Café Musique de France Bleu Creuse, partenaire de l'édition 2015 des Bistrot d'hiver, a baladé son micro lors du concert d'Audrey et les faces B. Leur univers est à découvrir ce samedi dès 18 heures sur la première radio de la Creuse. ■

SERVICE DE GARDE

MÉDECIN.
Tél. 05.55.41.82.02
PHARMACIE.
Tél. 32.37.

URGENCES

SAPEURS-POMPIERS.
Tél. 18.
SAMU.
Tél. 15.
POLICE-SECOURS.
Tél. 17.

FRANCE ADOT 23.

Tél. 06.25.41.31.47.

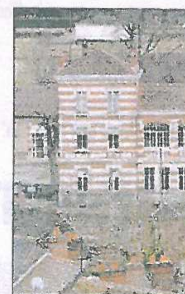
NUMÉROS UTILES

SERVICE ROUTES.

RN 145, tél. 0820.102.102,
routes départementales,
tél. 05.44.30.29.00.

ERDF-GRDF.

Dépannage électricité,
tél. 0810.333.323 ;
dépannage gaz,
tél. 0.800.47.33.33.



MÉDIATHÈQUE. Samedi 21 mars L'association Culture en Marche propose régulièrement des P'tis dej' à la médiathèque de Chambon-Evaux. C'est souvent l'occasion de rencontrer des auteurs. Cette fois-ci, le public pourra débattre avec le Cercle Condorcet de la Creuse, sur un sujet d'actualité : *la laïcité, c'est quoi ?* Samedi 21 mars à 10 heures. Site de Chambon. Entrée libre. ■

Creuse → L'actualité

ÉCONOMIE ■ Le dispositif qui vient d'entrer en vigueur est jugé complexe par les chefs d'entreprise creusois

Les gros ratés du compte pénibilité

Trop de papiers, dispositif peu clair, surcharge de travail, dépenses à venir... Les patrons sont inquiets du compte pénibilité.

Christophe Belhomme
gueret@centrefrance.com

Pas facile quand on est chef d'entreprise de s'adapter au compte pénibilité.

Prévu dans la loi de réforme des retraites, le dispositif gouvernemental s'applique en partie depuis le 1^{er} janvier dernier. Quatre « facteurs » de risques professionnels, dont le travail de nuit, sont pris en compte. Six autres entreront en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2016. Avec à la clé une « tirelire » dans laquelle chacun pourra acquérir des points permettant à terme de se former, travailler à temps partiel ou partir plus tôt à la retraite.

Les petites entreprises les plus ennuyées

Dans les entreprises creusoises qui sont pour 85 % d'entre elles des PME - TPE, les questions étaient nombreuses mardi dernier à la Maison de l'Économie, où l'Association Creusoise interentreprises pour la santé au travail (Acist 23) organisait avec le Medef, une journée d'information. Elle aura rassemblé 42 participants le matin. Ils ont étudié, avec quatre intervenants, la partie réglementaire



GUÉRET. Patrons, cadres, et responsables des ressources humaines, venus de la Creuse et de la Haute-Vienne ont souligné mardi l'incohérence globale du dispositif qui se traduit, selon eux, par un gros surcroît de travail. MANU SAVOY

du texte, le Document unique. « Un pavé indigeste à assimiler », souligne le Medef Creuse. « Actuellement, chaque employeur doit évaluer les risques et rédiger des fiches. Les questions qui reviennent le plus souvent, sont : combien ça nous coûte ? Si on ne le fait pas, combien on va payer ? Avec la crainte des contrôles et des sanctions », explique Élodie Re, juriste au Medef Limousin.

« L'angoisse majeure du patron, c'est comment aborder la loi. On ne sait pas par quel bout la prendre. On a, par exemple,

■ Pour les patrons, c'est « trop de travail »

Pour les dirigeants, c'est du travail en plus : « l'employeur va devoir être derrière chaque poste et chaque salarié pour étudier la manière dont il travaille et ainsi évaluer la pénibilité selon les seuils qui sont fixés par décret. Cela signifie aussi beaucoup de travail en équipe, du travail de restitution avec le CHSCT, la médecine du travail, les organismes de retraite », note le Medef Creuse. Ce qui veut dire aussi des dépenses à venir. « La part fixe du compte pénibilité est calculée en fonction de la masse salariale de l'entreprise. Sur les deux premières années, c'est 0 % mais la loi dit que cela peut aller jusqu'à 0,6 % de la masse salariale », ajoute Olivier Laverdant. « S'il faut payer des charges supplémentaires, les entreprises devront en tenir compte sur les salaires. Dans les grosses, il y aura des accords. Mais il y aura fatalement un impact dans les petites entreprises », confirme Olivier Laverdant qui s'interroge sur la viabilité du dispositif pour les salariés. « Les points distribués leur permettront de valider des trimestres et de partir plus tôt à la retraite. Mais comme ces trimestres n'ont pas été cotisés, la retraite sera moindre. »

du mal à définir le travail répétitif. Beaucoup de choses sont floues au niveau des critères et quand on appelle le ministère, on n'arrive pas à avoir de réponses. Il y a plein de définitions qui peuvent être interprétées de multiples façons. Aussi bien par le salarié que par les personnes qui viendront nous contrôler. Derrière tout cela, il faut pourtant qu'on informe nos salariés », assure Olivier Laverdant, d'Acist 23.

« On ne sait pas comment aborder la loi. Beaucoup de choses sont floues »

Chaque entreprise a une année d'observation pour faire sa déclaration qui n'interviendra qu'en janvier 2016. Mais comme le décompte s'opère sur l'année civile, il faut déjà l'abonder : « et si on n'a rien observé depuis janvier, on devra payer une taxe supplémentaire », souligne l'intervenant. Si la loi s'applique depuis le 1^{er} janvier, deux missions parlementaires ont été mandatées par le gouvernement pour améliorer et simplifier le dispositif.

Seul problème, elles ne rendront leurs rapports qu'en... juin prochain ! Car de nombreuses circulaires sont en cours de rédactions et n'ont pas encore été promulguées. ■

MARDI 7 AVRIL 2015 CENTRE-FRANCE

URGENCES

SERVICE DE GARDE

MÉDECIN.
Tél. 05.55.41.82.02
PHARMACIE.
Tél. 32.37.

URGENCES

SAPEURS-POMPIERS.
Tél. 18.
SAMU.
Tél. 15.
POLICE-SECOURS.
Tél. 17.

FRANCE ADOT 23.
Tél. 06.25.41.31.47.

NUMÉROS UTILES

SERVICE ROUTES.
RN 145, tél. 0820.102.102,
routes départementales,
tél. 05.44.30.29.00.

ERDF-GRDF.

Dépannage électricité,
tél. 0810.333.323 ;
dépannage gaz,
tél. 0.800.47.33.33.

RECTIFICATIF

REPORTAGE SUR LA PÉNIBILITÉ. Inversion. Dans notre article publié le 20 mars sur les mesures de pénibilité analysées lors d'une soirée organisée par le Medef Creuse, une erreur d'interprétation nous a fait intervenir l'identité des interlocuteurs que nous avons interviewés. Ainsi, les propos que nous prêtions à Olivier Laverdant, de l'ACIST 23, ont été en vérité tenus par une autre personne présente lors de cette réunion : Thierry Lambert, directeur de la société Sfel de Montmorillon. *La Montagne* tient à s'excuser de ce quiproquo, dont elle est seule responsable, auprès de ses lecteurs et bien évidem-

GROUPEMENT DE DÉFENSE SANITAIRE. AG cet après-midi.

Le GDS tiendra son assemblée générale aujourd'hui, de 14 heures à 17 h 30, salle des conférences du Crédit Agricole, avenue d'Auvergne, à Guéret : comptes, rapport du commissaire aux comptes, rapport moral et d'activités exposé des actions DDCSPP, rapport d'orientation GDS Creuse, élection des administrateurs. ■